

## REGLEMENT 2024

**Droit d'inscription au challenge: 6€**

**! Date limite d'inscription 31 mars 2024**

**Inscription et paiement :** via notre site : [www.challenge-vsh.com](http://www.challenge-vsh.com) ou à la table VSH. L'inscription doit être accompagnée du paiement sur place ou sur le N° de cpt: IBAN: **BE36 0688 9472 378** BIC : **GKCCBEBB** - avec nom -prénom-date de naissance-club-distance.

**Pour nos amis français :** par chèque libellé au nom de **Madame Deboosere Maria** Présidente du V.D.S.H. ou sur le N° de compte ou à la table d'inscription du challenge

**Ar1.** Le Challenge est ouvert à tous, licenciés ou Non, né(e) avant l'année **2008**. En s'inscrivant, le challenger accepte les conditions du présent règlement. Toute personne majeure court sous son entière responsabilité (pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs).

**! Seule l'année de naissance est prise en compte, pas changement de catégorie ni de club en cours d'année !**

**Ar2. Obligatoire :** Les licenciés doivent présenter à chaque épreuve, leur licence sportive d'athlétisme de la course à pied en compétition hors stade pour l'année en cours.

Les non licenciés doivent présenter à chaque épreuve une copie d'un certificat médical de Non contre indication à la pratique de la course à pied **en compétition hors stade** datant de **moins d'un an** de l'année en cours, cachet et signature du médecin en original (voir sur le site du challenge).

**Ar3** Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite et être en ordre de paiement. Le comité se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne qui nuit au challenge.

**Ar4.** Toute personne s'inscrivant en cours de Challenge se voit attribuer ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que challenger.

**Ar5. Pour être classé en ordre utile :** le port du dossard **est obligatoire** et doit être visible. Le challenger devra participer à 4 épreuves belges **et 4 françaises soit un total de 8** épreuves. **! En cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départagera les 3iers Hommes/dames au classement général !**

**Ar6.** Le challenger ne peut participer qu'à une seule distance. **Les distances au delà de 14km** sont reprises **uniquement** dans le calcul du nombre de participation avec 20 points bonus mais au prix fixé par l'organisation.

**Ar7.** A l'issue de chaque épreuve (**excepté cas évoqué au Ar 5, 6, 8 et 14.**), le Challenger en ordre se voit attribuer les points suivants :

$$1000 - \frac{\text{place à l'arrivée} - 1}{\text{Nombre d'arrivée}} \times 1000 = 1000 - \frac{15 - 1}{1000} \times 1000 = 14000 : 185 = 75,67 \text{ soit } 76 > \text{Point: } 1000 - 76 = 924$$

**Ar8. Ne sera pas classé(e) :** tout challenger aidé par une tierce personne, accompagné par un vélo, d'un animal. En cas d'absence de dossard, d'abandon, en tant que marcheur.

**Ar9.** Tout inscrit au challenge paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve sur le (s) distance officielle avec un maximum de 6,00 €. (sauf Ar. 6)

**Tombola spéciale des préinscrits :** la préinscription est **obligatoirement** auprès de l'organisation.

**Ar10.** A partir de sa 9<sup>ième</sup> course, un bonus de 20 points est attribué par course effectuée au capital de ses **8 meilleurs** résultats.

**Ar11. Remise des prix : aux 3iers Hommes et dames pour les 5kms – Aux 3iers de hommes et dames de chaque catégorie ainsi qu'à tous les classé(e)s sur l'autre distance** une prime évolutive est ajoutée à la valeur du lot de base à partir de la 12<sup>ième</sup>, 14<sup>ième</sup>, 16<sup>ième</sup> etc.,

**Un lot supplémentaire** est attribué au challenger ayant participé à la totalité des épreuves.

**Ar12** Un classement général est affiché à chaque épreuve. **Toute omission ou toute erreur** doit être signalée au plus vite avant l'épreuve suivante via le site du challenge (Vos Questions) ou à la table mise à chaque épreuve.

**Ar13.** Tout Challenger pris en flagrant délit de tricherie organisée ou volontaire se verra exclure définitivement du Challenge sans récupération pécuniaire

**Ar14.** Une imputation de 6,00€ sera prélevée sur son lot en cas d'absence à la remise des prix. Sauf en cas de force majeure, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le challenger. Sa décision est sans appel.

### Catégorie Homme/ Dame code

Catégorie	Code	Année de naissance		Année de naissance	Catégorie Femme	code
Cadet	CA	2008 et 2007 de 16-17ans		M1H 1984 - 1975 de 40-49ans		M1F
Junior	JU	2006 et 2005 de 18-19ans	Masters H>V1	M2H 1974 - 1965 de 50-59ans		M2F
Espoir	ES	2004 à 2002 de 20-22ans		M3H 1964 - 1955 de 60-69ans		M3F
Sénior	SE	2001 à 1985 de 23-39ans		M4H 1954- 1949 de 70-75ans		M4F
				M5H 1948 et avant de +75		M5F